

**Préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi
d'un crédit d'étude pour la
requalification du chemin de la
Vy-Creuse et de la rue du Perron.**

Date proposée pour la séance de la commission :

- **mardi 2 mai 2017 à 19 h 00**

chemin du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'axe routier composé de la route de Luins, de la Vy-Creuse et de la rue du Perron constitue une des artères principales du réseau glandois. De par sa situation, elle joue un rôle collecteur important pour les quartiers situés à l'est de la ville et, en franchissant les voies ferrées, elle participe de façon non négligeable aux échanges entre le nord et le sud de Gland. De surcroît, en reliant le réseau principal, à savoir la route Suisse (RC 1a) et la route de l'Etraz (RC 30b), ce statut spécifique est encore renforcé.

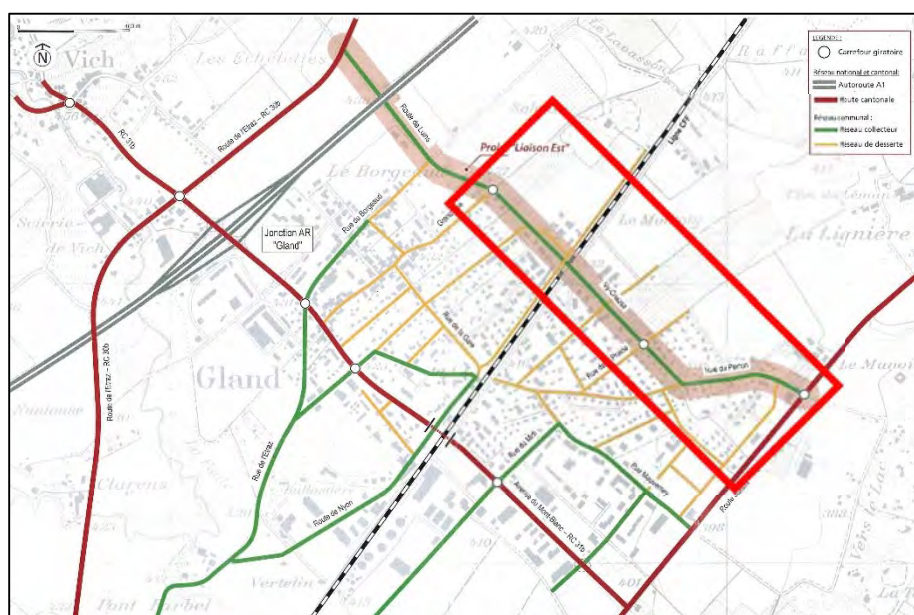


Fig. 1 : hiérarchie du réseau routier et périmètre d'étude

La fonction particulière que revêt cette desserte a conduit la Municipalité à initier en 2010 une réflexion afin de déterminer le développement à y privilégier. Pour ce faire, une étude a été confiée au bureau d'ingénieurs conseils Christie & Gyax. Le mandat adjugé avait notamment pour objectif d'élaborer un avant-projet d'aménagement en déterminant les éléments constitutifs de la voirie pour l'ensemble de cette liaison routière. Suite à cette étude, parallèlement à la réalisation du quartier Eikenøtt et du nouveau pont sur l'autoroute, un réaménagement a été réalisé en 2012-2013 sur la partie amont de l'axe routier, sur la route de Luins.

Pour que cette liaison Est puisse répondre au mieux aux préoccupations de ses usagers, il y a encore lieu de pourvoir à la requalification de la Vy-Creuse et de la rue du Perron. Pour ce faire, le présent préavis est lancé afin de confier les prestations d'ingénieurs civils nécessaires à la concrétisation de ce projet. Le mandat concerné comprend l'étude du réaménagement de la Vy-Creuse et du tronçon aval de la rue du Perron, depuis et y compris le carrefour avec la Grand-Rue jusqu'au giratoire sis sur la route Suisse (non compris). Relevons que le pont franchissant les voies ferrées ne fait pas partie du périmètre d'étude puisque ce dernier ouvrage fait l'objet d'un mandat parallèle d'ores et déjà confié au bureau d'ingénieurs Fluck ingénierie Sàrl. Au final, le tronçon concerné par le présent projet représente une longueur totale de chaussée de 1'365 mètres comprenant 9 carrefours.

Prestations d'ingénieur

Comme évoqué ci-dessus, la poursuite des investigations requiert la collaboration d'un ingénieur civil assumant les tâches de direction générale du projet. Les prestations de ce dernier comprennent, dans une première étape, les démarches relatives à l'élaboration d'un avant-projet, conformément au concept élaboré en 2010, puis d'un projet détaillé.

Par la suite, le mandat exigera également la mise en place et le suivi des procédures de consultation (examen préalable, enquête publique, présentation publique) ainsi que la mise en soumission de la totalité des travaux. Ces différentes prestations doivent permettre de définir précisément les ouvrages qui seront exécutés, contrôler leur viabilité et leur faisabilité et obtenir les autorisations, les crédits et toutes les garanties nécessaires à leur réalisation.

Ensuite, ces prestations seront étendues avec l'étude du projet d'exécution, la planification et le suivi des travaux ainsi que la mise en service des ouvrages. Cette seconde phase ne fait cependant pas partie de la présente demande. Les honoraires y relatifs seront intégrés dans le préavis inhérent à l'octroi du crédit de construction qui vous sera présenté ultérieurement lorsque le projet sera précisément déterminé.

Descriptif du projet

Le principe d'aménagement envisagé par la Municipalité comprend, outre les voies dévolues à la circulation motorisée, un trottoir de chaque côté de la chaussée. L'intégration de bandes cyclables est également privilégiée.

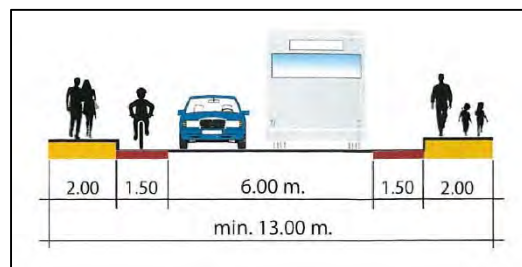


Fig. 2 : principe d'aménagement privilégié

Toutefois, l'étroitesse du domaine public le long de la rue du Perron a conduit à ne prévoir sur ce tronçon aucun aménagement spécifique pour les deux roues. En effet, une telle mesure nécessiterait d'acquérir des emprises trop importantes sur les biens-fonds privés adjacents.

D'autres tronçons, compte tenu de la présence de parcelles viticoles et agricoles les jouxtant, ne seront pourvus que d'un seul trottoir du côté urbanisé.

L'exploitation des carrefours doit également être réévaluée lors de cette étude en fonction du rôle de collectrice principale de cette desserte, des besoins d'accessibilité et des objectifs de sécurisation des modes doux. Ainsi, il est proposé d'aménager deux giratoires aux carrefours avec les chemins du Lavasson et des Vignes ainsi qu'avec les chemins de la Chavanne et du Montoly. Le réaménagement du solde des carrefours est privilégié de façon classique (avec perte de priorité) en favorisant néanmoins les traversées des modes doux à l'aide de passages sécurisés.

Outre les prestations ordinaires relatives à la requalification d'une desserte routière, une attention particulière sera portée tout au long des réflexions à l'égard de la mobilité douce et des transports publics. Pour exemple, le franchissement des carrefours par les piétons et les deux-roues ainsi que l'implantation et le dimensionnement des arrêts de bus seront étudiés de façon spécifique et exhaustive.

Réseaux de distribution souterrains

En parallèle du réaménagement routier, la Ville de Gland souhaite profiter de l'opportunité offerte par ce projet pour renouveler certaines de ses infrastructures souterraines. Ainsi, la conduite d'approvisionnement en eau potable et l'éclairage public existant seront complètement reconstruits sur toute la longueur du périmètre d'étude concerné. Le dimensionnement de ces infrastructures sera déterminé, pour l'eau potable, par le plan directeur de la distribution de l'eau et par la Société électrique de La Côte pour l'éclairage public. Le solde des tâches relatives à ces équipements sera intégré dans les prestations de cet appel d'offres.

Conformément au plan général d'évacuation des eaux, le réseau d'assainissement sera également repourvu par endroit. Qu'il s'agisse de mise en conformité des équipements unitaires ou de collecteurs actuellement sous-dimensionnés, 570 mètres de canalisations nécessitant une intervention ont pu être mis en évidence.

Principalement, le réseau d'évacuation des eaux claires sis sur la partie avale de la Vy-Creuse et le long de la rue du Perron, dont les diamètres des canalisations sont en principe déterminés dans le PGEE, est concerné. Toutefois, sur la base des calculs établis dans cette dernière étude, le mandataire pourra être amené à vérifier localement la capacité des équipements qu'il propose. D'autre part, la position des raccordements privés dans les collecteurs EU/EC n'est pas connue de façon précise et exhaustive et nécessitera par conséquent certaines investigations que le mandataire devra coordonner.

En parallèle de ces travaux, il est vraisemblable que certains distributeurs comme Swisscom, les SIL ou la SEIC souhaiteront profiter de l'opportunité offerte pour procéder au renouvellement de certaines de leurs installations. Ne connaissant pas encore leurs intentions, leurs études feront l'objet de demandes séparées. Toutefois, les prestations de coordination technique nécessaires à la mise en œuvre judicieuse de l'ensemble des services de distribution souterrains sont incluses dans ce préavis.

Assainissement du bruit routier

L'étude d'assainissement du bruit routier ayant conduit à prévoir certaines mesures le long de la Vy-Creuse et de la rue du Perron, ces travaux devront intégrer les conclusions de ces réflexions. Principalement, il s'agira de recourir à l'usage de revêtement phono-absorbant pour les chaussées et aménager deux parois anti-bruit d'une longueur de 75 et 180 mètres. Les caractéristiques et le dimensionnement précis de ces dernières seront à déterminer par le mandataire.

Coût des études

Basé sur les offres remises, le coût estimatif des prestations nécessaires à l'étude de la requalification de la Vy-Creuse et de la rue du Perron se résume comme suit :

Honoraires de l'ingénieur civil	49'000.00
Honoraires géomètre (expropriations et servitudes)	19'000.00
Contrôle de l'état du réseau et des raccordements privés (inspection caméra, teintage)	8'000.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	7'000.00
Montant total HT	83'000.00
T.V.A. 8,0 % arrondi à	7'000.00
Montant total TTC	90'000.00

Financement

Le financement de cette étude sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 5 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

Conclusion

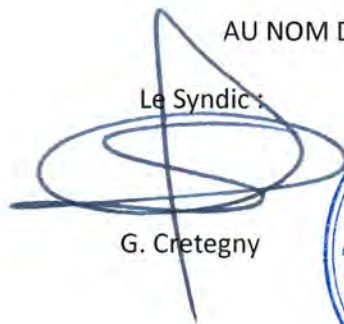
Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I.
- d'accorder un crédit de CHF 90'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Cretegy

Le Secrétaire :



J. Niklaus

Annexe : principe d'aménagement

